



République Française
Département SEINE ET MARNE
Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	29	47

Vote
A l'unanimité
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 5 Avril à 18:38, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 22/03/2024.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DEVOT Sylvie, GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, JAROSSAY Gilbert, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : Mme DEVOT Sylvie (de M. GROSLEVIN Gilles)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BALLABENE Sandra à M. MEDEIROS Manuel, BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, DUMENIL Stéphanie à M. VIGIER Mathias, DUTRIAUX Nathalie à Mme LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième, SALAZAR Joëlle à M. LAGÜES-BAGET Yves, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. PRIOUX Pierre-François, CALVET Jean à M. MOTTE Patrice, CAMEK Julien à Mme GIRAULT Muriel, CASEAUX Hubert à M. NESTEL Gilles, POIRIER Daniel à M. SAOUT Louis Marie, ROMAIN Emilien à Mme VAROQUI Geneviève, ROSSIGNEUX Gilles à Mme NINERAILLES Brigitte, SAINT-JALMES Patrice à Mme DESNOYERS Monique, THIÉRIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, VENANZUOLA François à M. CHANUSSOT Jean-Marc
Excusé(s) : M. GROSLEVIN Gilles

Absent(s) : Mmes : HELIAS Aline, KUBIAK Françoise, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, M. GUECHATI Amin

A été nommé(e) secrétaire : M. VIGIER Mathias

2024_39 – Budget Primitif M49 Assainissement DSP - 2024

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2024_21 en date du 12 mars 2024 approuvant le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public,



Vu la délibération N°2024_26 en date du 12 mars 2024 approuvant le compte administratif 2023,

Vu la délibération N°2024_17 en date du 12 mars 2024 par laquelle les membres du conseil communautaire ont pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2024 et la tenue du débat conséquemment à la présentation du ROB par l'exécutif,

Vu la délibération N°2024_33 du présent conseil sur l'affectation du résultat 2023,

Vu la présentation du Budget 2024 par son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil communautaire :

- **VOTE** son budget par Chapitre en section d'exploitation et en investissement,
- **PRECISE** que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023, au vu du compte administratif et du compte de gestion,
- **ADOpte** les deux sections ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	687 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	191 100,00
65	Autres charges de gestion courante	35 000,00
66	Charges financières	173 600,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
68	Dotations aux provisions	1 001,00
042	Opération d'ordre	350 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 570 514,13
	Dépenses nouvelles de l'exercice	5 011 915,13

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	3 023 500,00
013	Atténuations de charges	2 968,20
042	Opérations d'ordre	80 000,00
	Total Recettes nouvelles de l'exercice	3 106 468,20
002	Excédent de fonctionnement	1 905 446,93
	Total cumulé des recettes	5 011 915,13

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Propositions nouvelles	Montant Total
13	Subventions investissement		12 986,00	12 986,00
16	Emprunts et dettes assimilés		533 000,00	533 000,00
20	Immobilisations incorporelles	15 425,00	1 147 315,68	1 162 740,68
21	Immobilisations corporelles	85 506,45	828 572,00	914 078,45
23	Immobilisations corporelles en cours		11 806 379,65	11 806 379,65
4581	Opération pour compte de tiers		1 300 540,23	1 300 540,23
040	Opérations d'ordre		80 000,00	80 000,00
	Total cumulé des dépenses	100 931,45	15 708 793,56	15 809 725,01

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Propositions nouvelles	Montant
13	Subventions d'investissement	9 361,11	1 912 540,57	1 921 901,68
16	Emprunts ou dettes assimilées	2 000 000,00	6 070 379,28	8 070 379,28
4582	Opération pour compte de tiers		1 388 880,91	1 388 880,91
040	Opérations d'ordre		350 000,00	350 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		3 570 514,13	3 570 514,13
001	Solde exécution reporté			508 049,01
	Total cumulé des recettes	2 009 361,11	13 800 363,90	15 809 725,01

- **ADOPTÉ** dans son ensemble le budget primitif 2023 du budget annexe Assainissement DSP qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 5 011 915,13 €
 Section d'investissement : 15 809 725,01 €

TOTAL : 20 821 640,14 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 077-200070779-20240405-2024_39-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 08/04/2024
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. VIGIER Mathias



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr